



Ville de  
Romainville

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2014**

Membres composant le Conseil : 35  
Présents : 33  
Absents représentés : 02  
Absents : 00  
Absents excusés : 00

L'an deux mil quatorze, le vingt et un mai à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 14 mai 2014.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé / Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé / Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Philippe GUGLIELMI 1 <sup>er</sup> Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal	X			
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Asma GASRI		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale	X			
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée	X				Jean-Claude MAMET Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Sofia DAUVERGNE		
Fernando LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale	X				Yaelle AZOULAY Conseillère Municipale	X			
Marcel TRASI Conseiller Municipal	X				Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**M BRUNO Lotti** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité  
93231 Romainville Cedex  
Tél. : 01 49 15 55 00  
Fax : 01 49 15 55 55  
[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Les comptes rendus des séances des conseils municipaux du 19 mars et du 06 avril 2014 ont été adoptés en tenant compte des corrections demandées par Mr Favier-WAGENAAR.

## **DIRECTION GENERALE**

### **1) Désignation des représentants au Syndicat Intercommunal du Centre Informatique de Montreuil (SICIM)**

Malgré l'arrêté du préfet N°2004-0538 mettant fin à l'exercice des compétences du SICIM et en attendant l'arrêté de dissolution, il est nécessaire de désigner des représentants de la ville de Romainville avec un titulaire et un suppléant pour assurer le fonctionnement courant de ce dernier :

Titulaire : M. Marcel TRASI / Suppléante : Mme Isabelle BOULAUDAT

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 5 FG + 3 UMP-UDI-MODEM

NPPV : 00

### **2) Dissolution du SICIM**

La préfecture de Seine-Saint-Denis a pris un arrêté (N°2014-0538) mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal du centre informatique de Montreuil (SICIM).

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-26 du C.G.C.T., la dissolution sera prononcée dans un deuxième arrêté, qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant celle de l'arrêté mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat.

Par délibération du 20 décembre 2012, le SICIM a ainsi proposé que la répartition de la liquidation financière soit établie selon la contribution des communes au budget de fonctionnement du syndicat en application de l'article 5 des statuts du SICIM soit :

- 12,243343 % pour Bagnolet,
- 8,175226% pour Clichy-sous-Bois,
- 8,018238% pour Montfermeil,
- 35,681142% pour Montreuil,
- 12,255529% pour Noisy-le-Sec,
- 8,044953% pour Romainville
- 15,581570% pour Rosny-sous-Bois

Monsieur Le Préfet souhaite que la ville de Romainville accepte ce projet de répartition.

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 3 UMP-UDI-MODEM

NPPV : 00

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

### **3) Désignation des représentants au sein du comité stratégique du Grand Paris**

Conformément à l'article 8 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le comité stratégique de la société du Grand Paris comprend, notamment un représentant de chacune des communes signataires d'un contrat de développement territorial.

Ainsi, par la signature du contrat de développement territorial « La fabrique du Grand Paris » le 21 février 2014, la ville fait partie du comité stratégique.

Elle doit donc désigner un représentant titulaire et un suppléant en application des dispositions de l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la société du Grand Paris.

Titulaire : Mme Corinne VALLS / Suppléant : M. Jacques CHAMPION

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 5 FG

Abstention : 3 UMP-UDI-MODEM

NPPV : 00

### **4) Désignation des représentants au sein du comité syndical de « Paris Métropole »**

Conformément aux statuts du syndicat mixte ouvert « Paris Métropole » approuvés le 5 novembre 2008, et à son article 2 la commune de Romainville fait partie des 86 membres au titre des communes et des structures de coopération intercommunale.

Le syndicat « Paris Métropole » est administré par un comité composé de l'ensemble des membres. Chaque membre est représenté par un délégué disposant d'une voix délibérative. Les délégués des membres sont des élus désignés par leur assemblée délibérante. Sont désignés, en nombre égal, des délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérante, en cas d'empêchement du titulaire.

La ville de Romainville doit donc désigner un représentant titulaire et un suppléant :

Titulaire : Mme Corinne VALLS / Suppléant : M. Jacques CHAMPION

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 5 FG

Abstention : 3 UMP-UDI-MODEM

NPPV : 00

### **5) Désignation des représentants au comité syndicat « d'Autolib »**

Par délibération du 16 décembre 2009, la ville a adhéré au syndicat mixte « Autolib ».

Elle doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du comité syndical :

Titulaire : Mme Marie-Michelle PHOJO / Suppléant : M. Fernando LOURENCO

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Après avis du Bureau Municipal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 3 UMP-UDI-MODEM + 5 FG

NPPV : 00

## **VIE SCOLAIRE**

### **Note d'information : Les Nouveaux Rythmes scolaires**

*(Ce dossier ne fait pas l'objet d'un vote)*

Dés septembre 2013, la ville de Romainville s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Riches de notre expérience autour des activités périscolaires et persuadés du bien fait de cette réforme, tant sur le rythme d'apprentissage des élèves que sur l'intérêt d'ouvrir les enfants à de nouvelles activités culturelles, artistiques, sportives et scientifiques, c'est un projet éducatif ambitieux que nous avons proposé.

2285 jeunes Romainillois ont ainsi participé aux activités périscolaires, qui ont contribué à leur épanouissement et au développement de leur curiosité intellectuelle.

Parallèlement, le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) a permis de dresser un état des lieux des actions menées et d'initier des réflexions autour du rythme de l'enfant, de la passerelle école / collège, de la mise en place d'un parcours culturel de la maternelle à la 6<sup>ème</sup> et de la complémentarité APC, activités périscolaires et extrascolaires.

La mise en place des comités de suivi, au sein de nos 14 écoles, a présenté un double intérêt. Tout d'abord un suivi de terrain de cette nouvelle organisation, permettant de pointer tout au long de l'année les atouts mais aussi les failles de notre organisation. Ainsi, des actions correctives ont pu rapidement, et sur le flux, être mises en place (tableaux de présentation des activités, organisation de la passation temps scolaire / périscolaire, partage des locaux, réveil échelonné pour les petites sections, ...). Ensuite, les comités de suivi ont permis de dresser un bilan exhaustif de cette nouvelle organisation des rythmes scolaires.

Cette évaluation, après près d'un an de fonctionnement, a mis en exergue l'ambition de notre projet, mais aussi certaines limites : un manque de complémentarité entre les différents temps de l'enfant (activités périscolaires, APC, parcours culturel scolaire, sport à l'école), une absence de régularité des horaires d'apprentissage l'après-midi, un temps d'apprentissage trop court l'après-midi lorsqu'il y a TAP, une perte de repère des différents acteurs du fait des plannings irréguliers, une garderie de 45 minutes sans plus-value pédagogique, une pause déjeuner trop tardive, un large panel d'activités périscolaires mais néanmoins un effet de "zapping" et un constat de "trop d'activités".

Forts de cette première année de fonctionnement, il s'agissait pour la rentrée scolaire 2014/2015, de réorienter notre organisation dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

Ainsi, le 10 mars dernier un PEDT élargi a permis de réunir les membres du comité de pilotage mais aussi l'ensemble des acteurs des comités de suivi. A partir d'un état des lieux partagé, un cadre de réflexion a été posé, permettant ainsi la mise en place de groupes de travail sur les nouveaux horaires.

Trois groupes, composés de directeurs d'école, d'enseignants, de parents, d'acteurs de l'animation, se sont réunis les 27 mars, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, et ont formulé 7 propositions d'organisation. Cette réflexion s'est accompagnée d'une table ronde sur le thème *Les temps de l'enfant : quels rythmes pour quels besoins ?*, animée par Monsieur Testu professeur des universités et chrono psychologue et Monsieur Maurer pédiatre, afin de nous éclairer sur les

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

variations des performances intellectuelles des enfants, en fonction de leur âge, des moments de la semaine ou de l'année.

Le 28 avril, une réunion publique a permis de présenter aux différents acteurs deux projets d'organisation pour l'année scolaire 2014 / 2015 ainsi que les modalités de mise en place.

Notons :

- un cadre horaire revu et simplifié avec des horaires fixes et réguliers,
- une meilleure cohérence entre les temps scolaire et périscolaire,
- une coordination renforcée avec l'EN par un rôle accru des directeurs d'écoles,
- une prise en charge différenciée maternelle (1 TAP par semaine) et élémentaire (2 TAP par semaine),
- la création d'un "groupe projet TAP maternels », qui s'appuiera sur *Les bonnes pratiques en maternelle* définies par le comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires, et permettra ainsi une prise en charge différenciée en fonction de l'âge et des besoins des enfants,
- l'élaboration pour les écoles élémentaires d'un parcours culturel "arts visuels", "théâtre, expression", "lire et faire lire", "musique" ou "cinéma", qui se déploiera tant sur le temps scolaire que périscolaire, et viendra en complément des 5 champs des activités périscolaires,
- l'ouverture à l'expérimentation pour 1 école élémentaire du territoire (Barbusse),
- la simplification des modalités d'inscription aux différentes activités pour les familles,
- la création d'un comité des enfants.

Afin de définir le cadre horaire pour la rentrée 2014, l'avis de l'ensemble de la communauté éducative a été recueilli par le biais d'un questionnaire présentant 2 options.

Notre projet, correspondant à la majorité des avis favorables, sera transmis au Directeur académique pour avis (cf. annexe).

Dans un souci de meilleur information et communication, les activités périscolaires débuteront, cette année, 15 jours après la rentrée scolaire, ceci afin de finaliser avec les directeurs d'école la composition des groupes des enfants, de présenter aux parents les activités périscolaires et de permettre une première prise de contact entre les équipes d'animation et d'enseignants. Les enfants seront bien entendus accueillis dès le premier jour de la rentrée des classes.

Tout au long de l'année, les comités de suivis, le comité des enfants, les temps de régulation ville / écoles et des temps d'échange avec un chrono biologiste, nous permettront de veiller à la mise en place opérationnelle de notre projet.

Le PEDT permettra quant à lui de définir, pour toute la durée du mandat, nos grandes orientations et priorités en matière d'éducation.

## FINANCES

### 6) Décision Modificative n°1 - Budget Ville - Mai 2014

Cette décision modificative est l'occasion de réajuster les crédits inscrits au Budget Primitif de la ville afin que ces derniers correspondent fidèlement aux besoins exprimés par les services.

Il s'agit principalement :

- D'ajuster les crédits liés aux notifications reçues depuis le vote du BP, notamment en ce qui concerne la fiscalité, les dotations de péréquation et la DGF de l'État,
- D'inscrire les crédits relatifs aux subventions accordées à Romainville Habitat,
- D'ajuster divers crédits budgétaires pour les besoins des services.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-MODEM

Abstention : 5 FG

NPPV : 00

### 7) Garanties d'emprunts à Romainville Habitat – Jacques DUCLOS

#### • Présentation de l'opération

Dans le cadre du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) de Romainville Habitat, des travaux de résidentialisation sont réalisés à la Résidence Jacques Duclos. Des travaux sont également menés afin de créer 7 logements locatifs sociaux accessibles aux Personnes à mobilité réduite.

#### □ Plan de financement prévisionnel de la création des 7 logements locatifs sociaux :

<b>RAPPEL DES EMPLOIS</b>	
<b>Postes</b>	<b>Montants</b>
Coût technique	1 144 566 €
Honoraires	96 659 €
<b>TOTAL prix de revient TTC =</b>	<b>1 241 225 €</b>

<b>RESSOURCES = PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
<b>Nature des financements</b>	<b>Montants</b>	<b>Quotité</b>
<b>I. SUBVENTIONS</b>		
Subvention PLUS État	11 421 €	]
Subvention spécifique PLUS État	9 136 €	
Subvention 1%	135 000 €	
<b>Sous-total subventions =</b>	<b>155 557 €</b>	<b>12,5%</b>
<b>II. PRETS</b>		
Prêt Caisse des Dépôts PLUS	932 193 €	]

Sous-total prêts =	932 193 €	75,1%
III. FONDS PROPRES		
Sous-total fonds propres OPH =	153 475 €	12,4%
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>1 241 225 €</b>	<b>100%</b>

• **Plan de financement prévisionnel de l'opération de résidentialisation :**

**RAPPEL DES EMPLOIS**

Postes	Montants
Coût technique	183 621 €
Honoraires	10 057 €
Autres	13 654 €
<b>TOTAL prix de revient TTC =</b>	<b>207 332 €</b>

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Nature des financements	Montants	Quotité
I. PRETS		
Prêt Caisse des Dépôts PAM	196 965 €	95,0%
<b>Sous-total prêts =</b>	<b>196 965 €</b>	<b>95,0%</b>
II. FONDS PROPRES		
<b>Sous-total fonds propres OPH =</b>	<b>10 367 €</b>	<b>5,0%</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>	<b>207 332 €</b>	<b>100%</b>

Il est donc proposé :

- d'accorder à Romainville Habitat sa garantie d'emprunt à hauteur de 100% pour le remboursement des emprunts souscrits pour le financement des opérations de résidentialisation et de construction de 7 logements locatifs sociaux à la Résidence Jacques Duclos.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces garanties d'emprunts.

\*\*\*\*\*

A la demande de Mme le Maire et sur interpellation de Messieurs Jacques Champion et Marcel Trasi l'intervention suivante de Mme Corinne Buzon est portée au compte-rendu du conseil municipal. Messieurs Trasi et Champion s'interrogeant sur les insinuations portées dans ces propos à l'encontre des élus et personnels de Romainville Habitat.

Mme Buzon : « On trouve que pour 7 logements cela fait cher, 171 428€ par logement, je me suis renseignée auprès d'une entreprise de bâtiment général, ce serait plutôt la moitié...»

M. Champion : « Ça veut dire quoi ? Allez au bout Mme Buzon ? »

Mme Buzon : « Cela veut dire que c'est un peu sur-évalué ! »

Mme le Maire : « Nous allons noter ces déclarations au procès-verbal de la séance ! »

M. Trasi et M. Champion : « Oui Mme le Maire, ces insinuations sont douteuses, nous demandons l'inscription au compte-rendu de la séance pour pouvoir les transmettre à un avocat . »

\*\*\*\*\*

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 3 UMP-UDI-MODEM

NPPV : 00

### **8) Demande de subvention pour la gestion des déchets des restaurants scolaires**

Début 2014, la municipalité a lancé une expérimentation visant à revaloriser les déchets organiques issus de la restauration scolaire. La mise en place d'un composteur dit « Eco Cleaner », qui par l'action de micro-organismes naturels, transforme les déchets alimentaires en engrais naturel permet de réduire les volumes de déchets de manière significative (Taux de réduction des déchets de l'ordre de 97 %).

Au-delà de l'intérêt en matière de réduction des déchets, c'est également, un moyen efficace de sensibilisation des élèves à la diminution du gaspillage, et d'incitation au recyclage. Par leur participation au tri des déchets alimentaires, ils deviennent acteurs d'une démarche environnementale concrète.

Avant de transformer cette expérimentation en action pérenne au sein des établissements scolaires de la ville, il convient de solliciter les partenaires engagés dans la même démarche afin de pouvoir financer cette action.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels engagés dans la démarche de réduction de déchets et de sensibilisation des jeunes publics à cet enjeu environnemental.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 5 FG

Abstention : 00

NPPV : 00



## 9) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire du député de circonscription

La municipalité a inscrit dans le cadre du budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux d'extension de l'école Jean CHARCOT.

Les députés disposant d'une réserve parlementaire afin de financer de projets en circonscription, je vous propose de faire appel à une subvention au titre de la réserve parlementaire pour ce projet. Cette subvention pourra se porter au maximum à 50% du montant total hors-taxe des projets. Le montant total de l'opération qui vous est ici proposée se porte à 380 000 € HT.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

## CULTURE

### 10) Attribution d'une subvention à l'association « Un sur Quatre » pour la « grande parade métèque » du samedi 24 mai 2014

L'association « *Un sur Quatre* » qui regroupe des habitants des Lilas, de Pantin, du Pré-St-Gervais et de Romainville a imaginé un projet festif sous la forme d'une parade pédestre et cycliste qui sillonnera les quatre communes sus citées, destiné à valoriser la diversité socio-culturelle des populations qui vivent sur ces territoires, plus encore de promouvoir les bienfaits de l'immigration. Et pour cela, de rappeler par des moyens visuels et de communication originale que l'égalité politique pour tous est un fondement de la République Française. Cette initiative rassemble de nombreuses associations telles que le Réseau d'Education Sans Frontières (resf), Les amoureux des bancs publics, la Cimade, le Mrap, La ligue des droits de l'homme, Amnesty International, LarOcafé, Calypsociation..., des citoyens adultes et enfants qui ont à coeur d'en construire un événement populaire. L'État apporte son soutien à cette manifestation notamment à travers une subvention, dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion sociale (CUCS) additionnel, qu'il alloue au collectif d'organisation soit 5400€, le reste à charge de 600€ étant assumé par Romainville qui en sera le point de départ et d'arrivée.

Cet événement, appelé à « *se répéter ensuite chaque année en prenant de l'ampleur* » est construit sur trois moments distincts mais complémentaires :

**1) Une parade qui commencera son parcours dans le quartier Cachin au tout début de l'après-midi** pour un parcours prévisionnel total de 5 kms. Des points d'étapes et de rencontres sont prévus par les organisateurs.

**2) Un village qui sera installé dans le parc de Romainville** sera le lieu où se tiendront notamment trois débats intitulés comme suit :

- Nous sommes tous des métèques, des sangs-mêlés,
  - Le racisme arc bouté aux politiques de la peur,
  - Dans quel monde voulons-nous vivre? Quelles seraient nos utopies concrètes?
- NB: Ce village accueillera toutes les associations désirant être partie prenante de ce moment d'échanges.

**3) Un bal populaire pour finir avec des musiques d'origine variée** ; le seul critère de « sélection » étant leur capacité à faire danser.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 32  
Contre : 3 UMP-UDI-MODEM  
Abstention : 00  
NPPV : 00

## **AMENAGEMENT**

### **11) Déclassement partiel de délaissés de voirie, avenue de Stalingrad**

L'avenue Stalingrad est une voie publique en impasse donnant sur la future Base de Loisirs de la Corniche des Forts.

La parcelle L4 appartenant au domaine privé de la commune en grande partie, jouxte cette voie.

Au cours de la réflexion sur le devenir de cette parcelle, et de la parcelle adjacente L5 en partie utilisée comme square, il a été mis en lumière une incohérence entre les limites cadastrales et les limites physiques. Ainsi, une partie de la parcelle L4 (lots C et B) compose l'avenue de Stalingrad et son trottoir, et appartient donc au domaine public communal du fait de son utilisation.

Par ailleurs, une partie de la parcelle L5 (lot E) est physiquement rattachée à la parcelle L4.

Afin de régulariser cette situation en vue d'une cession à un particulier du bien sis 102 avenue de Stalingrad composé en grande partie de la parcelle L4, il est nécessaire de déclasser les lots B et E du domaine public communal vers le domaine privé communal, après désaffectation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27  
Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 1 FG  
Abstention : 04 FG  
NPPV : 00

### **12) Cession du bien communal sis 102 avenue de Stalingrad**

Par lettre du 30 septembre 2013, Monsieur Z. a manifesté son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée L 4, sise 102 avenue de Stalingrad.

Les limites cadastrales de la parcelle L4 ne correspondant pas aux limites physiques sur le terrain, un plan de division a été fait et a abouti à un accord sur la cession de trois lots : les lots A et B issus de la parcelle L4 et le lot E issu de la parcelle L5, comme le montre le plan de division en annexe.

Il s'agit d'un terrain nu d'une superficie de 320 m<sup>2</sup>, actuellement en friche et attenant à un square municipal.

Le prix de vente a été fixé à 64 000 € conformément à l'évaluation de France Domaine.

Monsieur Z. a accepté ce prix et souhaite y construire une maison d'habitation.

Pour : 27  
Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 5 FG  
Abstention : 00  
NPPV : 00

### **13) Déclassement du domaine public communal de la parcelle v123, 144 rue de la République**

La Ville de Romainville est propriétaire d'une parcelle cadastrée V 123 sise 144 rue de la République d'une contenance cadastrale de 588 m<sup>2</sup>. Celle-ci correspond au square de la Cité Cachin.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Marcel Cachin, cette parcelle et les parcelles avoisinantes appartenant à Romainville Habitat sont destinées à recevoir un programme de logements de 10 869 m<sup>2</sup> de surface de plancher (dont 1580m<sup>2</sup> à usage locatif social répartis sur les parcelles OPH).

La parcelle V123, située en zone UC du PLU, autorise la construction d'une surface de plancher maximale de 882m<sup>2</sup> (COS de 2), et accueillera 861m<sup>2</sup> pour des logements en accession, dont les prix de sortie sont encadrés par la charte Promoteurs en vigueur sur le commune.

Aussi, dans la perspective de la cession de cette propriété, le déclassement du domaine public de ce bien le fera tomber dans le domaine privé de la commune. Conformément à la procédure en vigueur, il sera procédé à la désaffectation de ce bien juste avant son déclassement.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 1 FG

Abstention : 04 FG

NPPV : 00

### **14) Cession de la parcelle V123, 144 rue de la République**

La Ville de Romainville est propriétaire d'une parcelle cadastrée V 123 sise 144 rue de la République d'une contenance cadastrale de 588 m<sup>2</sup> correspondant à un ancien square dont la reconstitution sur le quartier est à l'étude.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Marcel Cachin, cette parcelle et les parcelles avoisinantes appartenant à Romainville Habitat sont destinées à recevoir un programme de logements de 10 869 m<sup>2</sup> de surface de plancher (dont 1580m<sup>2</sup> à usage locatif social sur les parcelles OPH).

La parcelle V123, située en zone UC du PLU, autorise la construction d'une surface de plancher maximale de 882m<sup>2</sup> (COS de 2), et accueillera **861m<sup>2</sup> pour des logements en accession**, dont les prix de sortie sont encadrés par la charte Promoteurs en vigueur sur le Commune.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet dans le cadre de la requalification du quartier Marcel Cachin et de la prise en charge par Bouygues Immobilier des dépenses liées à la dépollution, l'adaptation au sol et la démolition de l'ex-trésorerie, estimées sur l'ensemble de l'opération à 1,239,600€. Le prix de vente a été fixé à 452 537€.

Ce surcoût pris en charge par le Promoteur au prorata de la surface de plancher s'élevant à 74 747€ pour la parcelle V123, la valeur de ce bien équivaut donc à 612€/m<sup>2</sup> sdp, légèrement supérieure à l'évaluation de France Domaine (600€/m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 1 FG

Abstention : 04 FG

NPPV : 00

### **17) Cession d'un terrain communal sis 58-70 rue de la Fraternité pour la réalisation d'un pôle artisanal après déclassement du domaine public**

La commune est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 4 660 m<sup>2</sup> sis 58-70 rue de la Fraternité, utilisé aujourd'hui par le service de la propreté urbaine.

Elle propose de le consacrer à la réalisation d'un pôle artisanal permettant de maintenir et d'accueillir des activités artisanales sur le territoire communal via une offre de locaux d'activités adaptés aux artisans et à prix compétitif, tout en développant un projet architectural qualitatif s'insérant durablement dans le tissu urbain.

Le programme immobilier du pôle artisanal (proposant environ 3 480 m<sup>2</sup> de surfaces d'activité) est porté par un investisseur privé qui réalisera sa construction, le conservera dans son patrimoine et en assurera la gestion locative et l'entretien. Plusieurs entreprises du secteur de la construction ont déjà manifesté leur intérêt pour occuper les locaux d'activités du pôle artisanal. Par ailleurs, la commercialisation des locaux sera réalisée en partenariat avec la Ville, notamment afin de garantir des valeurs locatives maîtrisées.

Par lettre du 4 février 2014, la Ville a formulé une offre de cession de ce bien à Monsieur B. dans l'objectif de permettre la réalisation du projet de pôle artisanal.

Par lettre du 25 février 2014, Monsieur B. a accepté l'offre formulée par la Ville.

Les parcelles cadastrées concernées par la vente sont : section AH n° 216, 217, 218, 219, 220, 221, 229, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 438, 484, 486, 487, 505, 507, 508, 516 et 517.

Le prix de vente a été fixé à 470 000 €, soit 135 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher, au deçà de l'évaluation de France Domaine qui détermine une valeur vénale basée sur 120 €/m<sup>2</sup> SDP.

Afin de pouvoir signer une promesse de vente avec M.B, lui permettant d'avancer dans son projet tout en assurant la continuation du service de la propreté urbaine jusqu'à la signature de l'acte authentique, il est nécessaire de prévoir une condition suspensive de désaffectation et de déclassement du domaine public qui seront prononcés par délibération ultérieure du Conseil Municipal, après relocalisation des installations actuelles.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 27

Contre : 3 UMP-UDI-MODEM + 1 FG

Abstention : 04 FG

NPPV : 00

## **SECURITE**

### **18) Installation d'un système de vidéo protection au nouveau Centre Municipal de Santé**

La ville de Romainville va mettre à disposition un nouveau Centre Municipal de Santé, Rue Saint-Germain, à destination du public. Ce nouveau Centre Municipal de Santé sera le fruit d'un investissement important de la commune à destination de ses administrés. Il est également le gage d'un embellissement du cadre de vie Romainvillois et le gage d'une qualité de services municipaux.

Il est malheureusement regrettable de constater que des bâtiments communaux subissent des dégradations volontaires qui nuisent à leur intégrité et à la qualité des services offerts par la ville à ses habitants.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

Ces dégradations nuisent également à l'image de la Ville et portent atteinte à la qualité du cadre de vie Romainvillois et aux finances de la ville mobilisées pour réparer le préjudice.

La Ville décide donc, d'élargir le dispositif de vidéoprotection dédié à ses bâtiments communaux et à leurs abords immédiats. Il s'agit de prévenir et dissuader de telles actions et pouvoir éventuellement en identifier les auteurs.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 05 FG

NPPV : 00

## **PETITE ENFANCE**

### **19) Approbation de la convention de partenariat entre la ville et l'association Chanteloups**

En novembre 2007, la commune de Romainville a signé une convention pluriannuelle de trois ans avec la crèche associative des Chanteloups. Cette convention avait pour objet la réservation, par la ville, de 5 berceaux au sein de cette structure pour un montant unitaire de 13.500€. En septembre 2010, un avenant à cette convention a été signé afin d'augmenter le nombre de berceaux réservés à 8 dans les mêmes conditions financières.

Cette réservation a permis de répondre au nombre croissant de demandes de places d'accueil du jeune enfant pour les familles romainvilloises.

La municipalité a étudié sa capacité à poursuivre le conventionnement avec l'association Chanteloups tout en répartissant au mieux l'offre d'accueil sur l'ensemble de la commune. Compte tenu des efforts financiers réalisables, une révision du nombre de berceaux s'avère nécessaire.

Après négociations avec l'association Chanteloups, il est proposé de :

- réduire le nombre de berceaux réservés à l'association Chanteloups à 6,
- réduire le montant du berceau à 12 000€.

Ces dispositions sont intégrées à la présente convention de partenariat avec l'association qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : 30

Contre : 00

Abstention : 05 FG

NPPV : 00

## **MISSION LOCALE**

### **20) Convention de partenariat entre la ville de Romainville et la MIEJ 4-93**

La ville de Romainville est engagée dans une démarche d'insertion des jeunes. Elle s'appuie sur l'antenne locale de la Mission Intercommunale pour l'Emploi des Jeunes, MIEJ 4-93, pour mener à bien le projet d'insertion socioprofessionnelle des jeunes romainvillois âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

**Hôtel de Ville**

Place de la Laïcité

93231 Romainville Cedex

Tél. : 01 49 15 55 00

Fax : 01 49 15 55 55

[www.ville-romainville.fr](http://www.ville-romainville.fr)

La convention de partenariat entre la ville de Romainville et la MIEJ 4-93 a pour objet :

- de préciser les termes et conditions de l'octroi du soutien financier, matériel et immatériel de la Ville à la MIEJ 4-93 permettant de soutenir les actions mises en œuvre par la MIEJ 4-93
- de définir les modalités de coopération opérationnelle entre la structure locale et la ville pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes romainvillois.

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Pour : Unanimité

Contre : 00

Abstention : 00

NPPV : 00

### **QUESTION ORALE**

**Question orale du groupe UMP-UDI-MODEM au sujet du dispensaire Louise Michel & réponse de Madame le Maire.**

*Ci-après portées en annexes.*

**Séance levée à : 23h05**

#### **Interventions :**

- Monsieur Philippe Guglielmi : la vidéo-protection.
- Monsieur Stéphane Weisselberg : La grande parade Métèque.
- Monsieur Olivier Catayée : les rythmes scolaires.
- Groupe UMP-UDI-Modem : Cessions de parcelles - MIEJ 4-93 - Vidéo-protection (Monsieur Florian Favier-Wagenaar), Garantie d'emprunt - Demande de subvention pour la gestion des déchets des restaurants scolaires - Rythmes scolaires (Monsieur Serge Bardin), Parade Métèque (Madame Yaëlle Azoulay).
- Groupe Front de Gauche : Les rythmes scolaires (Madame Sofia Dauvergne), Paris Métropole
- Demande de subvention pour la gestion des déchets des restaurants scolaires (Monsieur Jean-Claude Mamet).

**Corinne VALLS**



**Maire,  
Vice-Présidente du Conseil Général  
de la Seine Saint Denis.**

**Compte rendu affiché  
Le 30 mai 2014.**

Romainville le 14mai 2014

## Question orale du Groupe UMP – UDI – MoDem

### Devenir du dispensaire Louise Michel

Madame Le Maire,

Les services municipaux de santé sont installés depuis 1936 dans un bâtiment au 15 rue Carnot dont la revue d'architecture « La construction moderne » en 1937 disait « Le dispensaire de Romainville est considéré, à juste raison, comme une réussite qui fait autant honneur au maître de l'œuvre, M. A. Bérard, qu'à la municipalité de Romainville. ».

Un déménagement du centre municipal de santé dans de nouveaux locaux est programmé pour début 2015.

Si nous concevons parfaitement que la santé publique demande autant pour les usagers que pour le personnel médical des locaux modernes, fonctionnels et accessibles, il est de la responsabilité de la Ville de préserver le patrimoine remarquable communal.

Ce patrimoine constitue la trace de notre histoire, signes visibles de la vie quotidienne des générations qui se sont succédé dans notre ville.

Pour nous, le patrimoine doit être valorisé et mobilisé en tant que ressource pour des projets de développement locaux.

C'est pourquoi nous souhaitons que vous nous précisiez ce qu'il adviendra du bâtiment abritant le dispensaire Louise Michel.

**MERCREDI 21 MAI 2014**

---

**CONSEIL MUNICIPAL – REPONSE DE MME LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DU GROUPE UMP-UDI-MODEM**

---

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Conseiller municipal,

Comme vous le soulignez, le Centre municipal de santé va déménager début 2015 dans le quartier Marcel Cachin. Ce futur bâtiment confortable et adapté sera entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas du bâtiment actuel.

La relocalisation du CMS, a pour but d'améliorer les conditions d'exercice et de développer des activités et des spécialités jusque là contraintes par le manque d'espace. Le nouveau bâtiment comptera donc un plus grand nombre de cabinets. Ce bâtiment accueillera également le Centre médico-psychopédagogique (CMPP) qui aura des locaux nettement plus grands que ceux qu'il occupe actuellement. C'est donc une augmentation d'environ 200 m<sup>2</sup> utiles par rapport aux 800 m<sup>2</sup> existants pour le CMS et une augmentation d'environ 181 m<sup>2</sup> utiles par rapport aux 180 m<sup>2</sup> existants pour le CMPP.

Aujourd'hui, je ne peux vous répondre quant à la destination future des locaux du CMS. Nous n'avons pas encore déterminé de projet concernant ce bâtiment mais en tout étant de cause, l'utilisation future devra être adaptée aux contraintes techniques du bâtiment (accessibilité si accueil du public) et la ville sera très vigilante.

Et parce que le CMS fait partie de l'histoire de Romainville - pour rappel le dispensaire Louise Michel a été inauguré le 22 mars 1936 et a soigné à l'époque des blessés de la guerre d'Espagne - la municipalité, soucieuse du patrimoine de la ville, veillera à ce que la façade, qui a une valeur patrimoniale et historique, soit protégée.

C'est d'ailleurs l'objectif du Plan Local d'Urbanisme Patrimonial que nous adopterons pendant cette mandature afin de porter une attention particulière au patrimoine naturel et bâti de notre ville et je ne doute pas que vous le voterez le moment venu.

---



**Discours de Philippe GUGLIELMI Premier maire adjoint**  
**Conseil municipal - 21 mai 2014**  
**Installation de caméras de vidéo-protection – Centre municipal de santé**

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs,

La municipalité va mettre à la disposition du public un nouveau Centre Municipal de Santé, Rue Saint-Germain. Afin de préserver l'intégrité du bâtiment et de garantir la pérennité du patrimoine communal, il vous est proposé, à travers cette délibération, d'élargir le dispositif de vidéo-protection. Il est suggéré d'installer 4 caméras qui apporteront un champ de vision sur le bâtiment du CMS et ses espaces immédiats, à savoir 2 caméras rotatives en extérieur et 2 caméras fixes en intérieur.

Les bâtiments communaux subissent des dégradations volontaires qui nuisent à leur intégrité et à la qualité des services offerts par la ville à ses habitants. Cette décision est tout sauf dogmatique. Nul besoin d'entreprendre de débats philosophiques. Il s'agit de chiffres ! Ces dégradations et les réparations de préjudice qui en découlent représentent un coût important pour la ville. Le système de vidéo-protection offre une solution efficace de prévention de ces déprédations et renforce les possibilités d'identification de leurs auteurs.

La municipalité l'a toujours dit. Nous n'avons pas créé le Big brother romainvillois et je voudrais réaffirmer devant vous que nous respectons et continuerons de respecter profondément les valeurs de la République, au premier rang desquelles la liberté. Nous avons donc travaillé sur la conformité de notre dispositif avec les lois et libertés individuelles. Au-delà du respect stricto-sensu de la législation en vigueur (autorisation d'installation, conditions d'exploitation, informations du public), nous avons souhaité impliquer les agents personnellement en leur faisant signer une note qui régit les droits d'accès, le rappel de la réglementation en vigueur sur le respect de la vie privée. Les agents d'exploitation sont assermentés et formés sur les réglementations en vigueur. Les écrans de surveillance et les réceptacles numériques des images sont disposés dans des locaux sécurisés et l'extraction d'image ne peut se faire que sur saisine du procureur de la république et après un délit constaté.

Une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera sollicitée lors de la commission du mois d'octobre 2014, à hauteur de 40% (fibre, caméra, génie civile).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

**Intervention de Stéphane Weisberg,  
maire adjoint chargé de la culture et du développement durable,  
sur le dossier « subvention à l'association 1 sur 4 »**

Mme le maire, chers collègues,

Tout d'abord je voudrai commencer par remercier chaleureusement le maire Corinne Valls à double titre :

Le premier c'est de me laisser présenter ce dossier qui m'est si cher alors que s'agissant d'une subvention du dispositif « politique de la ville », vous auriez eu toute légitimité et latitude à le porter à ma place. Le second c'est de vous avoir comptée comme le premier soutien à cette initiative associative, siégeant à chaque réunion avec les représentants lilasiens, gervaisiens et pantinois des services impliqués dans l'accompagnement de cette parade (qu'ils soient techniques ou de police municipale), avec le préfet en charge de l'égalité des chances et bien sûr avec les animateurs de l'association « 1 sur 4 », porteurs du projet.

Je suis donc honoré, et même ému – pourquoi le dissimuler – métèque parmi les métèques, de vous présenter notre travail de politique qui est de soutenir dans les institutions les mobilisations citoyennes.

D'un désir de partage, de célébration et d'égalité nourri par les bénévoles de l'association romainvilloise « 1 sur 4 » (nommée ainsi en référence aux statistiques de l'Insee qui établit qu'un français sur quatre est issu de l'immigration), rejoint par un collectif de voisins et d'amis, est née l'idée d'une déambulation festive identifiée sous l'intitulé « La grande parade métèque » dont l'objectif est d'illustrer les apports de l'immigration, de toutes les immigrations, et de la mixité, de les valoriser, de les transmettre et de les partager.

Et les militants de cette cause ajoutent : « sans angélisme mais avec bienveillance ».

Conscients de lancer une bouteille à la mer tant les préjugés sont tenaces, tant les journaux télévisés construisent tous les jours l'image des populations fauteuses de faits divers tandis que les mécanismes qui produisent la marginalisation sociale sont passés sous silence et tant les résistances sont fortifiées en période de crise économique, ils souhaitent initier une dynamique communicative.

Dès lors les élus de la majorité municipale attachés comme tous les élus du conseil municipal j'en suis sûr, à l'égalité comme un des fondements de la République Française mais aussi à l'idée de faire société commune par la revendication et la valorisation des histoires individuelles, ne pouvaient que soutenir un tel projet, l'accompagner dans son élan et lui donner les moyens de se développer.

Les élus de la majorité comme les autres je l'espère, sensibles aux apports des communautés italienne et espagnole, polonaise et russe, maghrébine et rom sédentarisée de longue date, portugaise, cap verdienne et chilienne (et j'en oublie forcément) à la vie romainvilloise, se sentent pleinement autorisés à trouver là, au nom des principes républicains, une occasion symbolique de raconter la richesse de celles et ceux qui ont aussi fait le territoire de notre commune au 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> siècle.

C'est ainsi que naturellement, Corinne Valls et moi, signions en 2002 une lettre de candidature adressée au président Jacques Chirac, pour accueillir à Romainville le musée de l'histoire de l'immigration. Nous représentions certes le petit poucet face à Paris, Marseille et Saint Denis mais c'était la naïveté de notre insouciance ou l'insouciance de notre naïveté. Et je persiste à penser qu'en politique, il en faut...

Mais revenons à la grande parade métèque pour vous préciser qu'au-delà de l'aspect logistique et humain, nous avons notamment mis à disposition de tous les bénévoles des associations partenaires ( à dimension nationale comme Resf, le Mrap, la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International ou la Cimade et à dimension locale comme les amoureux des bancs publics, Ajir, le LarOcafé, Calypsociation...) un grand espace rue Carnot qui permette la fabrication des chars à vélos mais aussi des ateliers pour enfants.

Ce cortège traversera donc le samedi 24 mai les villes de Romainville, des Lilas, du Près Saint Gervais et de Pantin pour finir dans le parc de la sapinière à Romainville par une agora autour des thématiques citées dans votre dossier, animée par des journalistes, philosophes et sociologues puis par un grand bal aux sonorités très variées auquel vous êtes toutes et tous conviés.

A l'heure et au jour où le funeste président d'honneur du front national tient des propos aussi révoltants qu'inadmissibles dont j'aurai la pudeur et la sagesse de taire les détails, il est symbolique que nous puissions nous réunir autour de l'enjeu du Vivre Ensemble !

Et cela passe parfois par une sensibilisation aux enjeux liés à l'altérité comme cette « métèque pride » judicieusement qualifié ainsi par un journaliste du magazine « causette ».

Je vous invite, en conséquence, à participer pleinement à cette manifestation joyeuse au sein d'un cortège d'élus sans étiquettes – respect scrupuleux des organisateurs oblige – identifié par deux grands ballons colorés.

Je vous invite enfin à voter cette subvention à l'association « 1 sur 4 » et salue avec une certaine admiration l'énergie déployée par tous ses bénévoles pour que ce samedi soit une très belle fête !

## Présentation de la note d'information sur les rythmes scolaires Conseil Municipal du 12 mai 2014

Madame le Mairie,  
Mesdames et messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux que l'Éducation soit au menu de ce 2<sup>ème</sup> Conseil Municipal.  
En effet, vous savez l'importance que j'accorde à l'Éducation.

C'est donc avec fierté et conviction que je veux vous présenter cette note d'information relative aux rythmes scolaires.

Auparavant, je voudrais - à titre de prolégomènes – mettre en avant quelques points qui me paraissent essentiels :

1/ Tout d'abord, l'Éducation est un sujet tellement important et tellement intimement sensible que je vous épargnerai les considérations trop théoriques et absconses sur le sujet car avant tout l'Éducation touche chacun et chacune d'entre nous, au quotidien, et affecte directement de nombreux champs de notre vie (organisation familiale, bien ou mal être, construction de soi et en relation aux autres, projection vers l'avenir)

2/ C'est pourquoi, en matière d'éducation il faut savoir :

- Faire preuve de bienveillance, d'ouverture d'esprit, et surtout d'humilité.
- S'abstenir des opinions arrêtées, des idées préconçues
- Savoir dépasser le conservatisme qui caractérise encore l'éducation dans notre pays.

Pour ne considérer et avoir à l'esprit que l'intérêt des enfants.

C'est une notion qui à priori fait consensus, l'intérêt de l'enfant. On pourrait tous se targuer de défendre l'intérêt de l'enfant.

- Mais c'est cet intérêt qui nous oblige à surmonter nos propres craintes et angoisses.
- C'est aussi cet intérêt qui nous oblige à surpasser nos clivages pour faire preuve de cohérence et d'efficacité envers nos enfants.
- C'est surtout cet intérêt qui doit nous conduire à nous entendre pour assurer – au mieux – l'épanouissement et la réussite de nos enfants.

Ceci posé, entrons dans le cœur du sujet

La réforme des rythmes scolaires poursuit avant tout un **objectif pédagogique** :

- **Mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.**
- **Permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.**

Le 30 janvier 2013 : le Conseil municipal de Romainville décide, à l'unanimité des présents, de mettre en oeuvre la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013.

Je voudrais ici rendre hommage à Mme Le Maire pour avoir pris la décision d'appliquer cette réforme sans délai, et à Mme VDP pour l'avoir mise en oeuvre dans sa 1<sup>e</sup> année de fonctionnement dans un contexte loin d'avoir été facile, pas toujours aisé ni apaisé.

L'organisation des nouveaux rythmes scolaires sur le territoire a permis à **2285 enfants de découvrir de nouvelles activités, deux fois par semaine.**

80% des écoliers participent à des activités périscolaires. Ils n'étaient que 20% auparavant. C'est le second objectif de la réforme.

D'ailleurs, c'est la première fois que l'Etat investit sur du temps périscolaire. Participation financière de l'Etat : 50 euros par enfants + 40 euros pour les villes bénéficiaires de la dotation de solidarité urbaine (dont fait partie Romainville).

Comme cela avait été pensé dès le début, des instances de concertation et de régulation, les comités de suivi, ont été mis en place pour :

- Assurer un suivi de terrain et ainsi apporter, le cas échéant, des corrections
- Dresser un bilan de cette nouvelle organisation.

Les comités de suivi ainsi que les retours de l'ensemble de la communauté éducative ont permis de mettre en exergue les atouts mais aussi les limites de notre organisation, notamment :

- **une absence de régularité des horaires d'apprentissage l'après-midi ; une perte de repère des différents acteurs du fait des plannings irréguliers**
- **un manque de complémentarité entre les différents temps de l'enfant (activités périscolaires, APC, projet d'école, parcours culturel et sport à l'école)**

- un effet de "zapping" ; "trop d'activités"
- une garderie de 45 minutes sans plus-value,
- une pause déjeuner trop tardive.
- Nécessité de mettre en place des outils réguliers et réactifs de régulation des dysfonctionnements

Pour cette rentrée scolaire 2014/2015, la ville a souhaité, **en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, faire évoluer ce projet éducatif** ceci afin de :

- mieux respecter les rythmes biologiques des enfants
- limiter la désynchronisation résultant des horaires irréguliers
- mieux coordonner le temps scolaire et périscolaire
- alléger la semaine des enfants et éviter l'écueil de la "suractivité".
- Éviter ou résoudre les difficultés matérielles, humaines et organisationnelles, au plus vite quand elles se posent

La démarche adoptée a consisté en la concertation la plus large possible et en une volonté de co-construction avec les l'ensemble de la communauté éducative. Il y eut :

- mise en place de comités de suivi et de temps de rencontre avec les familles, tout au long de l'année
- organisation d'un PEDT élargi le 10 mars 2014, regroupant les membres du comité de pilotage du PEDT ainsi que l'ensemble des membres des 14 comités de suivi
- mise en place de groupes de travail ville / parents / éducation nationale (3 groupes)
- table ronde animée par Monsieur Testu Professeur des universités et chrono psychologue et Monsieur Maurer Pédiatre sur le thème *Les temps de l'enfant : quels rythmes pour quels besoins ?*

Tout ce travail a abouti à des propositions qui ont été formulées le 28 avril 2014 dans cette même salle.

- Un **cadre horaire revu** et simplifié avec des horaires réguliers et fixes
- Une plus grande **cohérence** entre scolaire et périscolaire
- Une **coordination renforcée** avec l'EN par un rôle accru des directeurs d'écoles (sur le temps de transition)
- Une **prise en charge différenciée** maternelle (1 TAP par semaine) et élémentaire (2 TAP par semaine)
- La création d'un « **groupe TAP maternelles** » au niveau de la Ville (donc regroupant toutes les écoles)

- L'élaboration pour les écoles élémentaires d'un **parcours culturel** mis en œuvre sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire, qui viendra en complément des 5 champs des activités périscolaires
- L'ouverture à l'**expérimentation** pour 2 écoles au départ (1 maintenant), Barbusse.
- La **simplification** des modalités d'**inscription**
- La création d'un **comité des enfants**

Pour définir le cadre horaire, un vote a été organisé. Ouvert à tous les parents des écoles maternelles et primaires et aux enseignants, il a abouti au choix d'un cadre horaire qui vous est présenté dans le dossier :

- Cours de 8h45 à 12h (sauf mercredi 11h45)
- Pause méridienne de 1h30
- Cours de 13h30 à 15h30
- Accueil loisirs de 15h30 à 16h30
- TAP 1 ou 2 fois par semaine de 15h30 à 17h
- Ateliers leçons et accueil du soir de 16h30 à 18h30

Vous le voyez, l'éducation est le cœur du projet de ville.

Notre ambition pour une ville durable impose de donner une place prioritaire à l'éducation et à l'accès à toutes les connaissances et à tous les modes de connaissance.

La transversalité des actions menées par les acteurs de l'éducation doit aussi permettre de lutter contre le décrochage scolaire et les inégalités à la racine.

La ville doit jouer son rôle, en tant que premier partenaire de l'école et c'est ce qu'elle fait !

Ainsi, elle doit créer les conditions pour favoriser la mise en réseau des partenaires et faire vivre le projet éducatif territorial.

Elle entend favoriser l'accès à la culture générale pour tous à l'école à travers un parcours culturel et créatif de la maternelle au collège, l'éducation au numérique (équipement des établissements scolaires en matériel informatique, tablettes, écrans tactiles) et l'éducation à l'environnement.

C'est ainsi que nous entendons donner vie et sens au mot de feu Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. »

Olivier CATAYEE

Conseiller municipal délégué à l'enfance et à l'éducation



---

**Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR**  
**Président du groupe UMP-UDI-MoDem**

---

**Objet : Déclassements et cessions**

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Les présentes délibérations sont relatives aux déclassements de parcelle du domaine public communal, vers le domaine privé communal en vue de cessions.

Il s'agit en l'espèce d'une cession à un particulier pour la construction d'une maison d'habitation, à un promoteur pour une opération immobilière, et à un investisseur privé pour la réalisation d'un pôle artisanal.

Si la procédure administrative est conforme à la loi, nous jugeons cependant que dans un souci de transparence et de valorisation du patrimoine communal, il serait plus approprié, sauf cas particuliers peut-être, d'éviter de procéder à la cession de biens communaux de gré à gré, mais de privilégier pour toutes transactions l'adjudication et la mise en concurrence des acquéreurs éventuels.

Aussi, nous voterons « contre » les délibérations concernant ces cessions.

Conseil municipal  
Mercredi 21 mai 2014

---

## Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR

Président du groupe UMP-UDI-MoDem

---

Objet: Convention de partenariat entre la ville de Romainville et la Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes « MIEJ 4-93 »

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par cette délibération, notre ville s'engage à soutenir la Mission intercommunale pour l'emploi des jeunes « MIEJ 4-93 » par le biais d'une subvention et par la mise à disposition d'agents municipaux.

Comme son nom l'indique, cette mission étant intercommunale, nous souhaiterions connaître la participation financière des trois autres communes concernées (Bagnole, Montreuil et Noisy-le-Sec) afin d'apprécier la répartition budgétaire en pourcentage et en rapport avec le nombre d'habitants de chaque commune.

Lié au transfert de la compétence emploi et insertion à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble, il est étudié actuellement la création d'un PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie) communautaire. Pouvez-vous nous préciser si de la même façon, il est envisagé dans un avenir proche un rapprochement des missions locales du territoire.

Enfin, le territoire d'Est Ensemble expérimente le dispositif « Garantie jeunes » jusqu'au 31 décembre 2015. Ce dispositif concerne les 18-25 ans en situation de précarité, sans emploi et sans formation. Il propose un accompagnement renforcé vers l'emploi, avec une allocation pendant les périodes sans emploi ni formation. Pouvez-vous nous informer des dispositions prises par la MIEJ pour accompagner les jeunes bénéficiaires de ce dispositif qui doit prendre effet ces prochains jours ?

Conseil municipal  
Mercredi 21 mai 2014

---

## Intervention de Florian FAVIER-WAGENAAR

Président du groupe UMP-UDI-MoDem

---

Objet: Installation d'un système de vidéo protection au nouveau Centre Municipal de Santé

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le groupe politique que je représente ne peut que se satisfaire de cette délibération.

Nous nous sommes toujours engagés pour la mise en place de la vidéo protection qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes et, particulièrement dans les villes administrées par des municipalités de droite qui ont été pionnières dans la mise en place de ce dispositif et ce, malgré les refus quasi systématique de leurs différentes oppositions de gauche.

A Romainville, la vidéo protection mise en place depuis quelque temps sur certains bâtiments communaux a permis de limiter le nombre de dégradations constatées et coûteuses pour nos finances publiques.

Si nous soutenons sans réserve cette délibération, et notons que la majorité en place se soucie du patrimoine communal, nous ne pouvons que regretter que parallèlement à cet engagement, notre commune ne déploie pas le même dispositif à plus grande échelle sur l'ensemble du territoire pour apporter à la population la protection et la tranquillité auxquelles elle a également le droit.

D'autre part, il nous semble souhaitable, comme de nombreuses villes l'ont déjà fait, de se doter d'une charte d'éthique et d'un comité d'éthique.

Cette commission extra-municipale, dans un souci d'indépendance et de pluralité, pourrait être composée d'élus municipaux de la majorité comme de l'opposition et

**de personnalités qualifiées qui seront garant du respect de la vie privée des citoyens pour toutes les installations de vidéo protection.**

**Intervention de Serge BARDIN**  
Conseiller municipal MoDem

---

**Objet : Garantie d'emprunt Romainville Habitat/Résidence Duclos**

**Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,**

**Nous nous abstiendrons sur cette délibération non que nous ne sommes pas favorables à garantir les emprunts de Romainville Habitat mais nous souhaitons exprimer nos réserves sur la systématisation des opérations de résidentialisation sur le parc de logement HLM.**

**Intervention de Serge BARDIN**  
Conseiller municipal MoDem

---

Objet : Demande de subvention pour la gestion des déchets des restaurants scolaires

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Par cette approbation de demande de subvention, il s'agit d'envisager l'acquisition de ces machines qui accélèrent le processus de fermentation à partir d'enzymes et de montée en température.

Pour information, le coût de ces machines est de plusieurs milliers d'€uros.

Comment ne pas être en désaccord avec cette approche de l'enjeu de la gestion des déchets et de l'éducation à l'environnement?

Il en va, nous le croyons, de notre responsabilité environnementale et de notre responsabilité d'élu au regard des dépenses publiques.

A l'heure où les finances publiques sont en crise, à l'heure, où il est demandé à tous un effort, vous nous demandez de dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Il faut que cesse, Madame le Maire, l'engagement des deniers communaux dans des projets coûteux et incertains.

On nous parle de sensibilisation des jeunes à l'enjeu environnemental .... Est-ce vraiment au travers de l'industrialisation du principe naturel de la fermentation avec l'aide d'un substitut organique que le fournisseur proposera sans doute sur le même principe que Monsanto, que nous souhaitons sensibiliser nos enfants à la réduction des déchets ?

Apprendre aux enfants la préservation de la nature, c'est apprendre la lenteur qui fait aussi la beauté de la nature, à apprendre que chaque élément participe à tout le reste, qu'il y a des saisons, que l'on ne mange pas de fraises à toute saison, qu'un ver de terre est utile au cycle naturel de la fertilisation des terres,

que tout n'est pas dans des poudres magiques et des machines en inox avec des boutons lumineux.

Pourquoi en amont ne pas organiser des actions visant à limiter le gaspillage alimentaire ?

La prévention peut s'organiser, en réduisant la variété de plats proposés, en maîtrisant la consommation de pain, ou encore en recourant à l'usage de chambres de réfrigération permettant de conserver les repas non consommés durant vingt-quatre heures.

Pourquoi ne pas réfléchir avec les villes d'Est ensemble à favoriser le compostage individuel et collectif, pourquoi ne pas mutualiser le recrutement d'un « maitre composteur » qui pourrait accompagner les écoles, les associations, les particuliers dans la mise en œuvre de projet de compostage ? Pourquoi ne pas solliciter les entreprises d'insertion, les régies de quartier pour proposer de tels services ?

Madame le Maire, cher collègues, nous associerons notre vote contre cette délibération à l'ensemble des élus de cette assemblée pour qui l'écologie rime avec préoccupation environnementale et n'est pas simplement politique, nous associerons notre vote contre cette délibération à l'ensemble des élus de cette assemblée pour qui le gaspillage de l'argent publique doit cesser !

---

## Intervention de Serge BARDIN

Conseiller municipal MoDem

---

Objet : Information sur les rythmes scolaires

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Comme seulement 17% des communes possédant une école, la Ville s'est engagée dès la présente année scolaire dans la mise en place anticipée d'une réforme ubuesque et idéologique.

Vous nous présentez ici le bilan des comités de suivi des nouveaux rythmes scolaires, et nous informez des dispositions prises pour la prochaine rentrée scolaire.

Parlons du bilan ... vous l'avez dit : « cette évaluation a mis en exergue certaines limites » ... oui, effectivement, c'est peu de le dire !

Vous les avez listées, vous auriez pu y ajouter la fatigue constatée des enfants, la totale démobilité des familles – les parents « déboussolés » qui ne distinguent pas les « temps d'accueil périscolaire » des « APC » ou des activités traditionnellement mises en place, et inscrivent leurs enfants partout, les orphelins de 15h30, les animateurs des centres de loisirs fatigués, en souffrance et frustrés, ayant l'impression de se "repasser" les enfants d'un temps à l'autre, le passage des enfants d'un temps à un autre chronophage ...

Et bien, chers collègues, vivement pour les enfants que l'année scolaire se termine

Et vous osez dire, je vous cite de nouveau : « fort de cette première année de fonctionnement » !



**Vous avez Madame le Maire, Monsieur le conseiller municipal délégué, engluée la communauté éducative dans une réforme mal pensée, mal préparée, et pas financée.**

**Le principal syndicat d'enseignants l'a dit récemment, je cite : « c'est un sentiment de déception, de lassitude et de découragement, quelque fois de colère qui s'est emparée de la communauté éducative. »**

**Soit, force doit rester à la loi, on expérimentera donc encore de nouvelles formules qui s'en le dire, rallonge la journée des enfants en pariant sur la mobilisation des équipes et le savoir faire d'intervenants spécialisés dont certains parents témoignent encore que pour quelques uns d'entre eux ce sont de « véritables catastrophes » pour les enfants.**

**Néanmoins, la question du financement reste entière, puisque les modalités de reconduction du fond de péréquation destiné à compenser les dépenses des collectivités sont encore très floues. Qu'en coutera t-il aux familles ?**

**Une nouvelle fois, nous réaffirmons que les écoles Romainvilloises ont plus besoin de continuité que d' « aménagements ». Tout n'est pas qu'une affaire de rythmes, vous avez instrumentalisés les oukases des chronobiologistes.**

**Alors qu'une enquête récente auprès des écoles pointe que c'est « la méfiance, voire la défiance » qui domine le discours des directeurs vis-à-vis de ces parents qu'ils croisent à la grille de l'école, il faut se concentrer sur l'essentiel, à savoir apprendre à lire, à écrire, à compter aux élèves et redonner confiance aux parents dans l'école de la République !**

**Intervention de Yaëlle AZOULAY**  
Conseillère municipale UDI

---

Objet: Attribution d'une subvention à l'association « Un sur Quatre » pour la « Grande parade métèque »

Madame le Maire, Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Nous approuvons et souhaitons encourager les initiatives citoyennes et les manifestations populaires, mais l'esprit et la thématique de cette parade nous gênent.

Un métèque, du grec ancien, métoikos, « celui qui a changé de résidence », est dans la Grèce antique, un statut intermédiaire entre celui de citoyen et d'étranger, réservé à des ressortissants grecs d'autres cités. Les métèques n'avaient pas de droits politiques, pas de biens fonciers, payaient un impôt spécial, mais ils participaient à la vie culturelle de la cité et à sa défense.

Aujourd'hui, malgré Georges Moustaki et sa chanson « Avec ma gueule de métèque », le terme a toujours une connotation péjorative, et désigne un étranger à l'aspect « exotique » qui n'inspire pas confiance.

Vous souhaitez soutenir cette manifestation qui veut « promouvoir les bienfaits de l'immigration » et « rappeler que l'égalité .... Politique, est-il dit, est un fondement de la République ».

Nous craignons que vous n'obteniez l'inverse de ce que vous cherchez.

Nous craignons que l'ironie de cette appellation ne soit pas perçue par tous.

Vous stigmatisez de nouveau les populations d'origine étrangère de nos quartiers qui n'ont besoin que d'être reconnue comme français, pas comme métèque même si ils sont fiers de leurs origines et de leurs cultures.

**Vous entretenez un champ de bataille propice à toutes les surenchères.**

**Oui à la valorisation des cultures et du métissage, non à la stigmatisation des populations de nos quartiers. Vous encouragez le populisme dont vous nous faites procès !**

**Nous voterons donc « contre » cette attribution de subvention.**

Conseil Municipal du 21 mai 2014  
Groupe des Elus du Front de Gauche

Intervention de Sofia DAUVERGNE

Délibération : Note d'information Les Rythmes Scolaires

La présentation qui nous est faite ce soir sur le bilan et les nouvelles propositions d'adaptation des nouveaux rythmes scolaires à Romainville montre que nous avons raison d'insister depuis le début sur la nécessité d'accompagner cette réforme avec la communauté éducative et les parents d'élèves et d'être vigilant sur sa mise en œuvre. Nos craintes se sont avérées. la fatigue accrue des enfants, relevée par les parents et par les enseignants, la Perte de repères de personnes-de lieux-de temps par les enfants , Pour ne citer que les 2 points majeurs.

Nous notons ainsi que la mise en place des comités de suivi, la réalisation d'un état des lieux et le bilan de fonctionnement, documents dont nous n'avons pas eu connaissance, amène la collectivité à prendre en compte des nouvelles propositions d'organisation de la journée notamment celle portée par les enseignants.

2 propositions ont été soumises la A et la B , il semble donc que la B ait reçu l'approbation majoritaire, pouvez-vous nous préciser ? La nouvelle possibilité donnée de regrouper le temps périscolaire de 3h sur 1 seule journée. A-t-elle été aussi débattue ? Le choix de proposer 1h30 uniquement de temps périscolaire en maternelle est i-l dérogatoire?

A noter également les propositions intéressantes développées dans la réunion du 28 avril. La prise en charge différenciée en maternelle, le parcours culturel, la simplification des modalités d'inscription, la création d'un comité des enfants.

Toutefois si vous vous êtes persuadé des bienfaits de cette réforme, nous nous considérons qu'il est temps de la repenser.

C'est ainsi qu'après le rejet massif du Conseil Supérieur de l'Education en janvier 2013, le Sénat vient lui aussi de rejeter les conclusions de la mission commune d'information sur les rythmes scolaires.

Et l'assouplissement concède dans la réforme par le ministre Benoit Hamon pour calmer la fronde des Maire et ( n°2014-457) portant autorisation d'expérimentation de regrouper le temps périscolaire en une seule après-midi ne suffit pas !

Depuis le début, nous disons nos craintes de voir cette réforme, telle que mise en œuvre par le gouvernement, aggraver les inégalités territoriales. Pire, en focalisant le débat sur le périscolaire, elle nous a éloigné de la question primordiale : comment redonner du temps à l'école et aux enseignants pour s'attaquer aux mécanismes de l'échec scolaire.

Si un large consensus existait pour revenir sur la semaine de quatre jours imposée sans concertation par le précédent gouvernement de droite, ce que beaucoup d'élus UMP semblent oublier aujourd'hui, les objections que soulève la réforme des rythmes scolaires, tant de la part des communautés éducatives que des collectivités censées la mettre en œuvre, témoignent du même manque de concertation mais surtout de sa déconnexion d'une réflexion plus globale sur le rôle de l'école et sur les objectifs qui doivent être ceux de l'école de la République.

En se défaussant sur nous, l'État érige l'inégalité en principe et porte atteinte au caractère national de l'éducation.

Qui plus est dans un contexte de purge austéritaire imposée arbitrairement aux collectivités où l'Etat ne compense qu'une partie des coûts supportés par les collectivités, grâce à un fonds d'amorçage, reconduit mais non pérenne.

En transférant ainsi aux communes la charge de sa mise en œuvre sans compensation des coûts, l'État entérine une inégalité de traitement face au temps scolaire et périscolaire.

Cette situation de fait ne pourra que renforcer la fracture sociale et mettre en péril la réussite d'une réforme égalitaire des rythmes.

Nous estimons que cette organisation du temps scolaire doit relever de la responsabilité de l'État, au nom du principe d'égalité et d'unicité du territoire.

Il doit donner les moyens financiers et humains de répondre à cet enjeu. Rétablir les postes supprimés les Rased , assurer la formation des enseignants et des animateurs. Reconnaître et valoriser dans la fonction publique territoriale les animateurs et les intervenants qui assurent ces nouvelles actions éducatives.

L'élève doit disposer du même temps d'apprentissage des savoirs dispensés par l'Éducation Nationale partout en France, quel que soit son lieu de résidence.

Voilà pourquoi nous rappelons que cette loi est dangereuse car elle porte les prémices d'une déstabilisation de l'Éducation Nationale, sans répondre à l'enjeu essentiel d'un grand service public de l'Éducation.

**Conseil Municipal du 21 mai 2014**

**Groupe des élus du Front de Gauche**

**Intervention de Jean-Claude Mamet sur la désignation des représentants de Romainville à la société du Grand Paris et à Paris métropole :**

Je ferai une critique et formulerai un vœu sous forme de question orale à examiner pour de prochaines séances du Conseil.

La critique porte sur l'image que Romainville donne en désignant les mêmes personnes, appartenant au même courant politique, aux deux comités syndicaux, à savoir Mme le maire, Corinne Valls, titulaire et M. Jacques Champion, suppléant. C'est pour le moins excessif et non conforme à la démocratie qui doit respecter le pluralisme. D'autant plus que ce sont là des questions lourdes concernant l'avenir des institutions et des collectivités territoriales. Il serait logique de partager cette représentation, au moins sur une des deux structures.

La question orale porte la demande d'un grand débat public sur ces questions de réformes des collectivités territoriales. Ces réformes sont annoncées, et même accélérées par le gouvernement (suppression des conseils généraux, réduction des régions), et une loi a déjà été votée, sur les métropoles, incluant la suppression des départements en leur sein, et la complète refonte des communautés d'agglomérations à peine élues. La campagne électorale des municipales a révélé une complète ignorance de nos concitoyens sur ce qui se prépare, et même un assez large manque d'informations sur les agglomérations et leurs attributions actuelles, face aux communes menacées.

Nous avons donc une responsabilité comme collectivité territoriale à informer la population, et à animer le débat public sur cette transformation fondamentale des institutions de la république. C'est pourquoi je propose, avec les élus du Front de gauche, que la commune de Romainville organise un débat public à l'automne 2014 sur ces sujets. Cela pourrait prendre diverses formes (colloque, auditions...) à préciser. Mais il est nécessaire que toutes les formations représentées au Conseil municipal soient associées à cette initiative et puissent s'y exprimer.

## Conseil Municipal du 21 mai 2014

### Groupe des élus du Front de Gauche

#### Intervention de Jean-Claude Mamet sur la demande de subvention pour la gestion des déchets des cantines scolaires :

Cette question des déchets alimentaires ou plutôt des bio-déchets est très importante. Elle devrait faire partie d'un plan d'organisation de la collecte des bio-déchets sur toute la ville, en donc ne pas être traitée uniquement sous l'angle d'un outillage pour les cantines scolaires. Nous y reviendrons.

- 1- La première remarque porte sur la délibération proposée, qui est très vague : on a certes expérimenté un « Eco-cleaner » réduisant le volume des déchets, mais aucun bilan n'est établi. On ne sait pas combien de nouvelles machines on réclame. On ne chiffre pas le montant souhaité de la subvention, ni à quel organisme on le demande. C'est donc une délibération « en blanc ».
- 2- Deuxième remarque : après enquête à l'école auprès de personnels enseignants (mais en l'absence du directeur), il s'avère que la communauté éducative n'a pas vraiment été associée à cette « expérience », qu'elle l'a découverte une fois lancée, et que les enfants ne sont nullement « sensibilisé » à cet outil ni préparés à en comprendre l'utilité pédagogique. Alors que c'est une question décisive.
- 3- Troisième observation. La technologie utilisée, fournie par l'entreprise GET Innovation, doit être évaluée et critiquée. Ce n'est pas un composteur, mais un sècheur, qui certes réduit le volume des déchets par chauffage (et donc consommation électrique non négligeable), mais ne débouche pas sur un engrais naturel. Le résidu doit lui-même être traité pour être valorisé. Toutes ces indications critiques sont données après étude soignée sur le site de d'ADEME, et peuvent même être commentées par des spécialistes si on s'en donne la peine.
- 4- La proposition est donc la suivante : avant de généraliser cette technique et d'acheter de nouvelles machines, il conviendrait d'abord de travailler à un plan global de traitement à la source des bio-déchets, avec en effet la nécessité et l'obligation pour les communes de traiter les gros producteurs, dont les cantines. Dans ce cadre, la sensibilisation des enfants est déterminante, car c'est une action de longue haleine qui doit commencer tôt. Il y a déjà des écoles, à Bobigny, à Paris, qui ont installé des composteurs et qui pratiquent cela avec les enfants. Des maitres composteurs peuvent accompagner cette action. Nous connaissons des associations qui le proposent. Le coût est d'autre part très faible, mais ce procédé nécessite du temps et du travail, il ne faut pas se le cacher. Nous n'excluons pas que dans ce projet général, il puisse y avoir un maillon de la chaîne avec la machine Eco-cleaner, notamment pour la question des gros volumes et pour des raisons de places disponibles. Mais il faut commencer par établir une chaîne de traitement d'ensemble, dans une logique écologique, et non pas commencer par des « machines » assez coûteuses et consommatrices d'énergie en plus. Les techniques miracles sont souvent trompeuses en matière écologique, on l'a vu avec le TMB. On ne ruse pas avec le cycle des bio-déchets ou de la nature.